



**PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA
FORMATION À LA CONDUITE
AUTOMOBILE ET À LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE - CATÉGORIE B**

PUBLIC VISÉ	CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE B
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE DE CONDUIRE EN AUTONOMIE ET EN SÉCURITÉ UN VÉHICULE DE LA CATÉGORIE B.
PRÉ-REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> - NE PAS ÊTRE ATTEINT D'UNE AFFECTION SUSCEPTIBLE D'ÊTRE INCOMPATIBLE AVEC LE MAINTIEN OU LA DÉLIVRANCE DES PERMIS DU « GROUPE LÉGER ». - ÊTRE ÂGÉ DE 16 ANS.
MODALITÉS D'INSCRIPTION	AFIN DE PROPOSER UNE ACTION DE FORMATION ADAPTÉE AUX ATTENTES ET BESOINS DU STAGIAIRE L'AUTO-ÉCOLE PROCÈDE À UNE ÉVALUATION PRÉALABLE DÉTERMINANT LE VOLUME D'HEURES PRATIQUES.
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	BOUDCHICH TOUFIK
PROFIL DES INTERVENANTS	FORMATEURS PROFESSIONNELS DIPLÔMÉS DU BEPECASER ET/OU DU TITRE PROFESSIONNEL ET D'UNE AUTORISATION D'ENSEIGNER EN COURS DE VALIDITÉ.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - ORDINATEUR - VIDÉOPROJECTEUR - TABLEAU BLANC - OUTILS PÉDAGOGIQUES - LIVRE DE CODE - 2 VÉHICULES ÉCOLE DONT 1 AVEC UNE BOITE DE VITESSES AUTOMATIQUE
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES SE FAIT PAR DES ÉVALUATIONS FORMATIVES : <ul style="list-style-type: none"> - DES BILANS DE COMPÉTENCES, EN TOUTE AUTONOMIE DURANT LA FORMATION ; - 1 EXAMEN BLANC EN FIN DE FORMATION.
SANCTION DE LA FORMATION	DÈS LES COMPÉTENCES ACQUISES LE STAGIAIRE EST PRÉSENTÉ AUX ÉPREUVES D'EXAMEN.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable sur tablette d'une durée de 30 mn, permettant de définir un volume de formation.

Les catégories de compétences évaluées sont :

- Les capacités et connaissances sensori-motrices ;
- Les capacités de compréhension et de traitement ;
- Les aspects émotionnels et affectifs ;
- Les facteurs de volonté ;
- Les capacités de perception, d'analyse et de décision ;
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail.

À la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum pour la catégorie B est signé sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (catégories non concernées, AM et B1).

2. Formation théorique (Code de la Route)

Cours en salle portant sur 10 thématiques dans le respect du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne et/ou en ligne sur PREPACODE ENPC. Tests d'évaluation (série de 40 questions) portant sur les différents thèmes développés et conformes à l'épreuve théorique générale, en présentiel et en ligne. Possibilité d'alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation.

3. Formation pratique

4 compétences générales sont enseignées. À l'issue de la formation pratique, et à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève.

4. Présentation aux épreuves du Code de la Route et pratique dès l'acquisition des compétences.

CONTENU DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE :

10 thématiques composés de différents modules animés par un enseignant diplômé :

Signalisation et règles de priorité	Réglementation générale
Règles de circulation, stationnements, croisement/dépassement	Prendre/quitter le véhicule et porter secours
Le conducteur	La mécanique
La route	Les équipements de sécurité
Les autres usagers	Véhicule et environnement

Les cours en ligne :

LES RÈGLES DE CIRCULATION ROUTIÈRE (signalisation routière, vitesse, position sur la chaussée, arrêt et stationnement, croisement et dépassement) ;	LES PREMIERS SECOURS (règles de comportement en cas d'accident) ;
LE CONDUCTEUR (vigilance, perception, déficiences du conducteur, risques sur la conduite) ;	PRENDRE ET QUITTER LE VÉHICULE (précautions et vérifications en quittant le véhicule, la position de conduite) ;
LA ROUTE (réglementation et comportements de conduite en cas de visibilité ou adhérence réduite, de conditions dégradées et sur autoroute) ;	LA MÉCANIQUE ET LES ÉQUIPEMENTS (entretien du véhicule, les éléments de sécurité et de dépannage élémentaires, les commandes, accessoires/témoins, pneumatiques) ;
LES AUTRES USAGERS (vulnérables, motos, véhicules lourds, transport en commun, d'intérêt général) ;	LA SÉCURITÉ DU PASSAGER ET DU VÉHICULE (l'installation des enfants et des adultes, équipements de sécurité du véhicule) ;
LES NOTIONS DIVERSES (documents administratifs, permis à points, infractions/sanctions, transport de passagers et du chargement) ;	L'ENVIRONNEMENT (l'utilisation du véhicule et respect de l'environnement).

COMPÉTENCES :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

Entraînement à l'épreuve du code de la route, en présentiel et en ligne :

- Évaluation en autonomie
- Auto-évaluation ; Examens blanc

FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUITE :

COMPÉTENCE 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- 1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.**
- 2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.**
- 3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.**
- 4. Démarrer et s'arrêter.**
- 5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.**
- 6. Utiliser la boîte de vitesses.**
- 7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.**
- 8. Regarder autour de soi et avertir.**
- 9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.**

COMPÉTENCE 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- 1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.**
- 2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.**
- 3. Adapter l'allure aux situations.**
- 4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.**
- 5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.**
- 6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.**
- 7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.**

COMPÉTENCE 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- 1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.**
- 2. Croiser, dépasser, être dépassé.**
- 3. Passer des virages et conduire en déclivité.**
- 4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.**
- 5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.**
- 6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.**
- 7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.**
- 8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.**
- 9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...**

COMPÉTENCE 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- 1. Suivre un itinéraire de manière autonome.**
- 2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.**
- 3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.**
- 4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.**
- 5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.**
- 6. Pratiquer l'écoconduite.**

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures**
- Risques**
- Influences de l'entourage**
- Pressions sociétales**

LES ÉPREUVES DU PERMIS

ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE :

- 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code.
- Valable 5 ans.

ÉPREUVE PRATIQUE :

- 32 minutes.
- Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute.
- Un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière.
- Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Chaque situation de handicap étant unique, il est demandé de préciser le handicap dès l'inscription afin de pouvoir étudier les possibilités d'accueil et d'adaptation de la formation.

Merci de nous consulter, nous analyserons ensemble les possibilités d'adaptation du parcours. L'établissement peut prendre en charge des personnes présentant un handicap léger et compatible avec les moyens pédagogiques disponibles.

Référent handicap : BOUDCHICH Toufik.



**PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA
FORMATION À LA CONDUITE
AUTOMOBILE ET À LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE – CATÉGORIE B78 (BOÎTE
AUTOMATIQUE)**

PUBLIC VISÉ	CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE B78
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE DE CONDUIRE EN AUTONOMIE ET EN SÉCURITÉ UN VÉHICULE DE LA CATÉGORIE B (code 78).
PRÉ-REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> - NE PAS ÊTRE ATTEINT D'UNE AFFECTION SUSCEPTIBLE D'ÊTRE INCOMPATIBLE AVEC LE MAINTIEN OU LA DÉLIVRANCE DES PERMIS DU « GROUPE LÉGER ». - ÊTRE ÂGÉ DE 16 ANS.
MODALITÉS D'INSCRIPTION	AFIN DE PROPOSER UNE ACTION DE FORMATION ADAPTÉE AUX ATTENTES ET BESOINS DU STAGIAIRE L'AUTO-ÉCOLE PROCÈDE À UNE ÉVALUATION PRÉALABLE DÉTERMINANT LE VOLUME D'HEURES PRATIQUES.
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	BOUDCHICH TOUFIK
PROFIL DES INTERVENANTS	FORMATEURS PROFESSIONNELS DIPLÔMÉS DU BEPECASER ET/OU DU TITRE PROFESSIONNEL ET D'UNE AUTORISATION D'ENSEIGNER EN COURS DE VALIDITÉ.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - ORDINATEUR - VIDÉOPROJECTEUR - TABLEAU BLANC - OUTILS PÉDAGOGIQUES - LIVRE DE CODE - 2 VÉHICULES ÉCOLE DONT 1 AVEC UNE BOITE DE VITESSES AUTOMATIQUE
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES SE FAIT PAR DES ÉVALUATIONS FORMATIVES : <ul style="list-style-type: none"> - DES BILANS DE COMPÉTENCES, EN TOUTE AUTONOMIE DURANT LA FORMATION ; - 1 EXAMEN BLANC EN FIN DE FORMATION.
SANCTION DE LA FORMATION	DÈS LES COMPÉTENCES ACQUISES LE STAGIAIRE EST PRÉSENTÉ AUX ÉPREUVES D'EXAMEN.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- 1. Une évaluation préalable sur tablette d'une durée de 30 mn, permettant de définir un volume de formation.**

Les catégories de compétences évaluées sont :

- Les capacités et connaissances sensori-motrices ;**
- Les capacités de compréhension et de traitement ;**
- Les aspects émotionnels et affectifs ;**
- Les facteurs de volonté ;**
- Les capacités de perception, d'analyse et de décision ;**
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail.**

À la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 13 heures minimum pour la catégorie B78 est signé sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (catégories non concernées, AM et B1).

- 2. Formation théorique (Code de la Route)**

Cours en salle portant sur 10 thématiques dans le respect du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne et/ou en ligne sur PREPACODE ENPC. Tests d'évaluation (série de 40 questions) portant sur les différents thèmes développés et conformes à l'épreuve théorique générale, en présentiel et en ligne. Possibilité d'alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation.

- 3. Formation pratique**

4 compétences générales sont enseignées À l'issue de la formation pratique, et à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève.

- 4. Présentation aux épreuves du Code de la Route et pratique dès l'acquisition des compétences.**

CONTENU DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE :

10 thématiques composés de différents modules animés par un enseignant diplômé :

Signalisation et règles de priorité	Réglementation générale
Règles de circulation, stationnements, croisement/dépassement	Prendre/quitter le véhicule et porter secours
Le conducteur	La mécanique
La route	Les équipements de sécurité
Les autres usagers	Véhicule et environnement

Les cours en ligne :

LES RÈGLES DE CIRCULATION ROUTIÈRE (signalisation routière, vitesse, position sur la chaussée, arrêt et stationnement, croisement et dépassement) ;	LES PREMIERS SECOURS (règles de comportement en cas d'accident) ;
LE CONDUCTEUR (vigilance, perception, déficiences du conducteur, risques sur la conduite) ;	PRENDRE ET QUITTER LE VÉHICULE (précautions et vérifications en quittant le véhicule, la position de conduite) ;
LA ROUTE (réglementation et comportements de conduite en cas de visibilité ou adhérence réduite, de conditions dégradées et sur autoroute) ;	LA MÉCANIQUE ET LES ÉQUIPEMENTS (entretien du véhicule, les éléments de sécurité et de dépannage élémentaires, les commandes, accessoires/témoins, pneumatiques) ;
LES AUTRES USAGERS (vulnérables, motos, véhicules lourds, transport en commun, d'intérêt général) ;	LA SÉCURITÉ DU PASSAGER ET DU VÉHICULE (l'installation des enfants et des adultes, équipements de sécurité du véhicule) ;
LES NOTIONS DIVERSES (documents administratifs, permis à points, infractions/sanctions, transport de passagers et du chargement) ;	L'ENVIRONNEMENT (l'utilisation du véhicule et respect de l'environnement).

COMPÉTENCES :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.

- Formuler des risques en fonction de la situation.

Entraînement à l'épreuve du code de la route, en présentiel et en ligne :

- Évaluation en autonomie
- Auto-évaluation ; Examens blanc

FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUITE :

COMPÉTENCE 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

COMPÉTENCE 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPÉTENCE 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- 1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.**
- 2. Croiser, dépasser, être dépassé.**
- 3. Passer des virages et conduire en déclivité.**
- 4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.**
- 5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.**
- 6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.**
- 7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.**
- 8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.**
- 9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...**

COMPÉTENCE 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- 1. Suivre un itinéraire de manière autonome.**
- 2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.**
- 3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.**
- 4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.**
- 5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.**
- 6. Pratiquer l'écoconduite.**

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures**
- Risques**
- Influences de l'entourage**

- Pressions sociétales

LES ÉPREUVES DU PERMIS

ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE :

- 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code.
- Valable 5 ans.

ÉPREUVE PRATIQUE :

- 32 minutes.
- Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute.
- Un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière.
- Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Chaque situation de handicap étant unique, il est demandé de préciser le handicap dès l'inscription afin de pouvoir étudier les possibilités d'accueil et d'adaptation de la formation.

Merci de nous consulter, nous analyserons ensemble les possibilités d'adaptation du parcours. L'établissement peut prendre en charge des personnes présentant un handicap léger et compatible avec les moyens pédagogiques disponibles.

Référent handicap : BOUDCHICH Toufik.



**PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA
FORMATION À LA CONDUITE
AUTOMOBILE ET À LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE – CONDUITE ACCOMPAGNÉE
(AAC) BOÎTE MANUELLE**

PUBLIC VISÉ	CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE B EN CONDUITE ACCOMPAGNÉE (AAC)
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE DE CONDUIRE EN AUTONOMIE ET EN SÉCURITÉ UN VÉHICULE DE LA CATÉGORIE B ET D'ACQUÉRIR UNE EXPÉRIENCE DE CONDUITE DANS LE CADRE DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE.
PRÉ-REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> - NE PAS ÊTRE ATTEINT D'UNE AFFECTION SUSCEPTIBLE D'ÊTRE INCOMPATIBLE AVEC LE MAINTIEN OU LA DÉLIVRANCE DES PERMIS DU « GROUPE LÉGER ». - ÊTRE ÂGÉ DE 15 ANS MINIMUM. - AVOIR L'ACCORD D'UN ACCOMPAGNATEUR REMPLISSANT LES CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES - AVOIR L'ACCORD DE L'ASSUREUR POUR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE
MODALITÉS D'INSCRIPTION	AFIN DE PROPOSER UNE ACTION DE FORMATION ADAPTÉE AUX ATTENTES ET BESOINS DU STAGIAIRE, L'AUTO-ÉCOLE PROCÈDE À UNE ÉVALUATION PRÉALABLE DÉTERMINANT LE VOLUME D'HEURES PRATIQUES.
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	BOUDCHICH TOUFIK
PROFIL DES INTERVENANTS	FORMATEURS PROFESSIONNELS DIPLÔMÉS DU BEPECASER ET/OU DU TITRE PROFESSIONNEL ET D'UNE AUTORISATION D'ENSEIGNER EN COURS DE VALIDITÉ.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - VIDÉOPROJECTEUR - TABLEAU BLANC - OUTILS PÉDAGOGIQUES - LIVRE DE CODE - LIVRET D'APPRENTISSAGE - PLATEFORME EN LIGNE PRÉPACODE - 2 VÉHICULES ÉCOLE DONT 1 AVEC UNE BOITE DE VITESSES AUTOMATIQUE
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES SE FAIT PAR DES ÉVALUATIONS FORMATIVES : <ul style="list-style-type: none"> - DES BILANS DE COMPÉTENCES RÉALISÉS TOUT AU LONG DE LA FORMATION. - 1 EXAMEN BLANC EN FIN DE FORMATION.
SANCTION DE LA FORMATION	UNE ATTESTATION DE FIN DE FORMATION INITIALE (AFFI) EST DÉLIVRÉE PERMETTANT LE DÉBUT DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable sur tablette d'une durée de 30 mn, permettant de définir un volume de formation.

Les catégories de compétences évaluées sont :

- Les capacités et connaissances sensori-motrices ;
- Les capacités de compréhension et de traitement ;
- Les aspects émotionnels et affectifs ;
- Les facteurs de volonté ;
- Les capacités de perception, d'analyse et de décision ;
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail.

À la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum pour la catégorie B est signé sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (catégories non concernées, AM et B1).

2. Formation théorique (Code de la Route)

Cours en salle portant sur 10 thématiques dans le respect du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne et/ou en ligne sur PREPACODE ENPC. Tests d'évaluation (série de 40 questions) portant sur les différents thèmes développés et conformes à l'épreuve théorique générale, en présentiel et en ligne. Possibilité d'alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation.

3. Formation pratique

4 compétences générales sont enseignées. À l'issue de la formation pratique, une attestation de fin de formation initiale (AFFI) est transmise. La phase de conduite accompagnée peut commencer.

4. Phase de conduite accompagnée

En cas de réussite à l'épreuve pratique, une attestation de fin de formation de conduite accompagnée est délivrée à l'élève.

La conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée de 2 heures, en présence de l'accompagnateur.

Ce rendez-vous permet de conseiller l'accompagnateur et de lui préciser son rôle durant la formation.

La phase de conduite accompagnée se déroule sur une durée minimale de 1 an et l'élève doit parcourir au moins 3 000 kilomètres. La circulation à l'étranger n'est pas autorisée.

Deux rendez-vous pédagogiques obligatoires d'une durée de 3 heures sont organisés. Chaque rendez-vous comprend :

- **Une séance individuelle de conduite de 60 minutes ;**
- **Une séance collective en salle de 120 minutes.**

Plusieurs thématiques sont obligatoirement abordées lors de ces rendez-vous :

Alcool, vitesse, fatigue / vigilance / médicaments, assurances.

D'autres thèmes peuvent être traités selon les besoins de l'élève : intempéries, conduite de nuit, autoroute...

La présence d'au moins un accompagnateur est obligatoire lors de chaque rendez-vous.

Le premier rendez-vous est réalisé entre 4 et 6 mois après le début de la conduite accompagnée. Le second est organisé après avoir parcouru environ 3 000 km ou après un an de conduite.

Le suivi de la progression est assuré à l'aide d'un livret d'apprentissage et d'un suivi des kilomètres réalisés. Un troisième rendez-vous peut être proposé si nécessaire.

5. Présentation aux épreuves

La présentation à l'épreuve pratique du permis de conduire est réalisée dès que le niveau de l'élève est jugé suffisant par l'enseignant.

Une fois la durée minimale d'un an de conduite accompagnée effectuée et dès lors que l'élève est âgé d'au moins 17 ans, celui-ci peut être présenté à l'examen pratique du permis de conduire, sous réserve d'avoir parcouru au minimum 3 000 kilomètres.

En cas de réussite, le certificat d'examen du permis de conduire est délivré, ainsi qu'une attestation de fin de formation en conduite accompagnée.

CONTENU DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE :

10 thématiques composés de différents modules animés par un enseignant diplômé :

Signalisation et règles de priorité	Réglementation générale
Règles de circulation, stationnements, croisement/dépassement	Prendre/quitter le véhicule et porter secours
Le conducteur	La mécanique
La route	Les équipements de sécurité
Les autres usagers	Véhicule et environnement

Les cours en ligne :

LES RÈGLES DE CIRCULATION ROUTIÈRE (signalisation routière, vitesse, position sur la chaussée, arrêt et stationnement, croisement et dépassement) ;	LES PREMIERS SECOURS (règles de comportement en cas d'accident) ;
LE CONDUCTEUR (vigilance, perception, déficiences du conducteur, risques sur la conduite) ;	PRENDRE ET QUITTER LE VÉHICULE (précautions et vérifications en quittant le véhicule, la position de conduite) ;
LA ROUTE (réglementation et comportements de conduite en cas de visibilité ou adhérence réduite, de conditions dégradées et sur autoroute) ;	LA MÉCANIQUE ET LES ÉQUIPEMENTS (entretien du véhicule, les éléments de sécurité et de dépannage élémentaires, les commandes, accessoires/témoins, pneumatiques) ;
LES AUTRES USAGERS (vulnérables, motos, véhicules lourds, transport en commun, d'intérêt général) ;	LA SÉCURITÉ DU PASSAGER ET DU VÉHICULE (l'installation des enfants et des adultes, équipements de sécurité du véhicule) ;
LES NOTIONS DIVERSES (documents administratifs, permis à points, infractions/sanctions, transport de passagers et du chargement) ;	L'ENVIRONNEMENT (l'utilisation du véhicule et respect de l'environnement).

COMPÉTENCES :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

Entraînement à l'épreuve du code de la route, en présentiel et en ligne :

- Évaluation en autonomie
- Auto-évaluation ; Examens blanc

FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUITE :

COMPÉTENCE 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- 1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.**
- 2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.**
- 3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.**
- 4. Démarrer et s'arrêter.**
- 5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.**
- 6. Utiliser la boîte de vitesses.**
- 7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.**
- 8. Regarder autour de soi et avertir.**
- 9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.**

COMPÉTENCE 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- 1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.**
- 2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.**
- 3. Adapter l'allure aux situations.**
- 4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.**
- 5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.**
- 6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.**
- 7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.**

COMPÉTENCE 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- 1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.**
- 2. Croiser, dépasser, être dépassé.**
- 3. Passer des virages et conduire en déclivité.**
- 4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.**
- 5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.**
- 6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.**
- 7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.**
- 8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.**
- 9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...**

COMPÉTENCE 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- 1. Suivre un itinéraire de manière autonome.**
- 2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.**
- 3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.**
- 4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.**
- 5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.**
- 6. Pratiquer l'écoconduite.**

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures**
- Risques**
- Influences de l'entourage**
- Pressions sociétales**

LES ÉPREUVES DU PERMIS

ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE :

- 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code.
- Valable 5 ans.

ÉPREUVE PRATIQUE :

- 32 minutes.
- Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute.
- Un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière.
- Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Chaque situation de handicap étant unique, il est demandé de préciser le handicap dès l'inscription afin de pouvoir étudier les possibilités d'accueil et d'adaptation de la formation.

Merci de nous consulter, nous analyserons ensemble les possibilités d'adaptation du parcours. L'établissement peut prendre en charge des personnes présentant un handicap léger et compatible avec les moyens pédagogiques disponibles.

Référent handicap : BOUDCHICH Toufik.



**PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA
FORMATION À LA CONDUITE
AUTOMOBILE ET À LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE – CONDUITE ACCOMPAGNÉE
(AAC) CATÉGORIE B78 (BOÎTE
AUTOMATIQUE)**

PUBLIC VISÉ	CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE B78 EN CONDUITE ACCOMPAGNÉE (AAC)
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE DE CONDUIRE EN AUTONOMIE ET EN SÉCURITÉ UN VÉHICULE DE LA CATÉGORIE B78 ET D'ACQUÉRIR UNE EXPÉRIENCE DE CONDUITE DANS LE CADRE DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE.
PRÉ-REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> - NE PAS ÊTRE ATTEINT D'UNE AFFECTION SUSCEPTIBLE D'ÊTRE INCOMPATIBLE AVEC LE MAINTIEN OU LA DÉLIVRANCE DES PERMIS DU « GROUPE LÉGER ». - ÊTRE ÂGÉ DE 15 ANS MINIMUM. - AVOIR L'ACCORD D'UN ACCOMPAGNATEUR REMPLISSANT LES CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES - AVOIR L'ACCORD DE L'ASSUREUR POUR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE
MODALITÉS D'INSCRIPTION	AFIN DE PROPOSER UNE ACTION DE FORMATION ADAPTÉE AUX ATTENTES ET BESOINS DU STAGIAIRE, L'AUTO-ÉCOLE PROCÈDE À UNE ÉVALUATION PRÉALABLE DÉTERMINANT LE VOLUME D'HEURES PRATIQUES.
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	BOUDCHICH TOUFIK
PROFIL DES INTERVENANTS	FORMATEURS PROFESSIONNELS DIPLÔMÉS DU BEPECASER ET/OU DU TITRE PROFESSIONNEL ET D'UNE AUTORISATION D'ENSEIGNER EN COURS DE VALIDITÉ.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> - VIDÉOPROJECTEUR - TABLEAU BLANC - OUTILS PÉDAGOGIQUES - LIVRE DE CODE - LIVRET D'APPRENTISSAGE - PLATEFORME EN LIGNE PRÉPACODE - 2 VÉHICULES ÉCOLE DONT 1 AVEC UNE BOITE DE VITESSES AUTOMATIQUE
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES SE FAIT PAR DES ÉVALUATIONS FORMATIVES : <ul style="list-style-type: none"> - DES BILANS DE COMPÉTENCES RÉALISÉS TOUT AU LONG DE LA FORMATION. - 1 EXAMEN BLANC EN FIN DE FORMATION.
SANCTION DE LA FORMATION	UNE ATTESTATION DE FIN DE FORMATION INITIALE (AFFI) EST DÉLIVRÉE PERMETTANT LE DÉBUT DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable sur tablette d'une durée de 30 mn, permettant de définir un volume de formation.

Les catégories de compétences évaluées sont :

- Les capacités et connaissances sensori-motrices ;
- Les capacités de compréhension et de traitement ;
- Les aspects émotionnels et affectifs ;
- Les facteurs de volonté ;
- Les capacités de perception, d'analyse et de décision ;
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail.

À la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 13 heures minimum pour la catégorie B est signé sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (catégories non concernées, AM et B1).

2. Formation théorique (Code de la Route)

Cours en salle portant sur 10 thématiques dans le respect du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne et/ou en ligne sur PREPACODE ENPC. Tests d'évaluation (série de 40 questions) portant sur les différents thèmes développés et conformes à l'épreuve théorique générale, en présentiel et en ligne. Possibilité d'alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation.

3. Formation pratique

4 compétences générales sont enseignées. À l'issue de la formation pratique, une attestation de fin de formation initiale (AFFI) est transmise. La phase de conduite accompagnée peut commencer.

4. Phase de conduite accompagnée

En cas de réussite à l'épreuve pratique, une attestation de fin de formation de conduite accompagnée est délivrée à l'élève.

La conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée de 2 heures, en présence de l'accompagnateur.

Ce rendez-vous permet de conseiller l'accompagnateur et de lui préciser son rôle durant la formation.

La phase de conduite accompagnée se déroule sur une durée minimale de 1 an et l'élève doit parcourir au moins 3 000 kilomètres. La circulation à l'étranger n'est pas autorisée.

Deux rendez-vous pédagogiques obligatoires d'une durée de 3 heures sont organisés. Chaque rendez-vous comprend :

- **Une séance individuelle de conduite de 60 minutes ;**
- **Une séance collective en salle de 120 minutes.**

Plusieurs thématiques sont obligatoirement abordées lors de ces rendez-vous :

Alcool, vitesse, fatigue / vigilance / médicaments, assurances.

D'autres thèmes peuvent être traités selon les besoins de l'élève : intempéries, conduite de nuit, autoroute...

La présence d'au moins un accompagnateur est obligatoire lors de chaque rendez-vous.

Le premier rendez-vous est réalisé entre 4 et 6 mois après le début de la conduite accompagnée. Le second est organisé après avoir parcouru environ 3 000 km ou après un an de conduite.

Le suivi de la progression est assuré à l'aide d'un livret d'apprentissage et d'un suivi des kilomètres réalisés. Un troisième rendez-vous peut être proposé si nécessaire.

5. Présentation aux épreuves

La présentation à l'épreuve pratique du permis de conduire est réalisée dès que le niveau de l'élève est jugé suffisant par l'enseignant.

Une fois la durée minimale d'un an de conduite accompagnée effectuée et dès lors que l'élève est âgé d'au moins 17 ans, celui-ci peut être présenté à l'examen pratique du permis de conduire, sous réserve d'avoir parcouru au minimum 3 000 kilomètres.

En cas de réussite, le certificat d'examen du permis de conduire est délivré, ainsi qu'une attestation de fin de formation en conduite accompagnée.

CONTENU DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE :

10 thématiques composés de différents modules animés par un enseignant diplômé :

Signalisation et règles de priorité	Réglementation générale
Règles de circulation, stationnements, croisement/dépassement	Prendre/quitter le véhicule et porter secours
Le conducteur	La mécanique
La route	Les équipements de sécurité
Les autres usagers	Véhicule et environnement

Les cours en ligne :

LES RÈGLES DE CIRCULATION ROUTIÈRE (signalisation routière, vitesse, position sur la chaussée, arrêt et stationnement, croisement et dépassement) ;	LES PREMIERS SECOURS (règles de comportement en cas d'accident) ;
LE CONDUCTEUR (vigilance, perception, déficiences du conducteur, risques sur la conduite) ;	PRENDRE ET QUITTER LE VÉHICULE (précautions et vérifications en quittant le véhicule, la position de conduite) ;
LA ROUTE (réglementation et comportements de conduite en cas de visibilité ou adhérence réduite, de conditions dégradées et sur autoroute) ;	LA MÉCANIQUE ET LES ÉQUIPEMENTS (entretien du véhicule, les éléments de sécurité et de dépannage élémentaires, les commandes, accessoires/témoins, pneumatiques) ;
LES AUTRES USAGERS (vulnérables, motos, véhicules lourds, transport en commun, d'intérêt général) ;	LA SÉCURITÉ DU PASSAGER ET DU VÉHICULE (l'installation des enfants et des adultes, équipements de sécurité du véhicule) ;
LES NOTIONS DIVERSES (documents administratifs, permis à points, infractions/sanctions, transport de passagers et du chargement) ;	L'ENVIRONNEMENT (l'utilisation du véhicule et respect de l'environnement).

COMPÉTENCES :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

Entraînement à l'épreuve du code de la route, en présentiel et en ligne :

- Évaluation en autonomie
- Auto-évaluation ; Examens blanc

FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUITE :

COMPÉTENCE 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- 1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.**
- 2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.**
- 3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.**
- 4. Démarrer et s'arrêter.**
- 5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.**
- 6. Utiliser le sélecteur de vitesses automatique.**
- 7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.**
- 8. Regarder autour de soi et avertir.**
- 9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.**

COMPÉTENCE 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- 1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.**
- 2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.**
- 3. Adapter l'allure aux situations.**
- 4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.**
- 5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.**
- 6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.**
- 7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.**

COMPÉTENCE 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- 1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.**
- 2. Croiser, dépasser, être dépassé.**
- 3. Passer des virages et conduire en déclivité.**
- 4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.**
- 5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.**
- 6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.**
- 7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.**
- 8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.**
- 9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...**

COMPÉTENCE 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- 1. Suivre un itinéraire de manière autonome.**
- 2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.**
- 3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.**
- 4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.**
- 5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.**
- 6. Pratiquer l'écoconduite.**

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures**
- Risques**
- Influences de l'entourage**
- Pressions sociétales**

LES ÉPREUVES DU PERMIS

ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE :

- 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code.
- Valable 5 ans.

ÉPREUVE PRATIQUE :

- 32 minutes.
- Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute.
- Un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière.
- Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Chaque situation de handicap étant unique, il est demandé de préciser le handicap dès l'inscription afin de pouvoir étudier les possibilités d'accueil et d'adaptation de la formation.

Merci de nous consulter, nous analyserons ensemble les possibilités d'adaptation du parcours. L'établissement peut prendre en charge des personnes présentant un handicap léger et compatible avec les moyens pédagogiques disponibles.

Référent handicap : BOUDCHICH Toufik.